

ETAT DES LIEUX

**PREFIGURANT LE SCHEMA DE
DEVELOPPEMENT
DES
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
EN MEUSE**

SOMMAIRE

Préambule	p.3
Méthodologie	p.5
Comité de Pilotage	p.6
Panorama Général I	p.7
Panorama général 2	p.9
STATUTS / REPARTITION DEMOGRAPHIQUE/EQUIPEMENTS/ORGANISATION PEDAGOGIQUE/EFFECTIFS	p.13
○ Statuts	p.14
○ Répartition démographique	p.24
○ Equipements	p.25
○ Organisation pédagogique	p.27
○ Effectifs et Spécialités	p.29
PERSONNEL PEDAGOGIQUE/QUALIFICATIONS/DIPLOMES/STATUTS	p.39
○ Enseignants en Musique	p.41
○ Enseignants en Danse	p.49
○ Enseignants en Théâtre	p.51
BUDGETS ET TARIFS	p.52
○ Domaine de la Musique	p.54
○ Domaine de la Danse	p.56
○ Domaine du Théâtre	p.56
RAYONNEMENT CULTUREL/CONCERTS/SPECTACLES/MANIFESTATIONS	p.57
SYNTHESE	p.60
ANNEXES	p.65

Préambule

La loi sur la décentralisation dite « Loi relative aux libertés et responsabilités locales » (Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004), dans son article 101, confie aux départements l'élaboration et l'adoption d'un Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) dans les domaines de la Musique, de la Danse et de l'Art Dramatique.

Un SDDEA est un ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique et qui tendent à favoriser l'accès du plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité. La mise en œuvre d'un schéma se fait en 4 phases : préparation, préconisation, mise en œuvre et évaluation.

C'est un outil évolutif qui doit s'élaborer en partenariat avec les collectivités locales, les associations et les acteurs et professionnels du champ des enseignements artistiques. Ses dispositions ne sont pas figées dans le temps, elles s'appliquent à court, moyen et long termes. Elles peuvent faire l'objet d'ajustements, voire de réorientations. Le SDDEA est l'affaire de tous et doit favoriser les échanges, doit fédérer et permettre d'améliorer les dispositifs existants.

Dans le cadre de son projet 2006/2007, l'Association Régionale Musique et Danse en Lorraine, subventionnée par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général de la Meuse, a proposé de réaliser un état des lieux des enseignements artistiques en musique, danse et théâtre dans le département de la Meuse. Cette étude, qui fait l'objet d'une convention signée entre le Conseil Général et Musique et Danse en Lorraine, constitue la première étape indispensable à la conception du Schéma Départemental de Développement de ces enseignements artistiques. Le Conseil Général de la Meuse a nommé un chef de projet qui aura pour mission l'élaboration de ce schéma départemental.

A l'achèvement de cette première phase, il sera nécessaire de faire une communication de cet état des lieux aux collectivités locales et aux acteurs professionnels. A cet effet, à l'initiative du Conseil Général de la Meuse, le chef de projet du SDDEA coordonnera la mise en place de journées d'informations, avec le soutien logistique (organisation, information) de l'association régionale.

Par ailleurs, Musique et Danse en Lorraine pourra accompagner le chef de projet dans la construction du schéma, notamment en réalisant, dans un premier temps, un recueil et une analyse des besoins de formation des enseignants spécialisés des écoles de musique de danse et de théâtre dans le département.

Par la suite, avec la collaboration du chef de projet et du Conseil Général de la Meuse, l'association régionale peut proposer un certain nombre d'indicateurs d'évaluation qui accompagneront la mise en place du schéma départemental.

Enfin, Musique et Danse en Lorraine encadrera un travail d'évaluation quantitative et qualitative du dispositif, dont la période et la durée seront décidées par le comité de pilotage.

Méthodologie

Le champ d'action de cette étude recouvre l'ensemble des structures à statut public (écoles municipales ou intercommunales) et à statut privé (associations, cours privés), dispensant un enseignement dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre dans le département.

Avec un recensement et un inventaire de ces structures, cet état des lieux présente un recueil de données. Ces dernières sont analysées et hiérarchisées quantitativement, en fonction d'une cartographie, et regroupées sous les thèmes génériques suivants :

- structures et statuts,
- élèves,
- encadrement,
- finances.

Le mode de recueil des données s'appuie en premier lieu sur les informations mises à disposition de Musique et Danse en Lorraine par le Conseil Général de la Meuse et par les Communautés de Communes du département. Dans un contexte rural dominant, la Meuse dispose d'un réseau important de collectivités locales, très proches des populations. Des contacts avec les municipalités de Commercy, Verdun et Bar le Duc ont permis d'affiner la recherche sur ces agglomérations.

Un questionnaire (voir annexes) décliné sur 6 versions différentes, en fonction du type de chaque structure et de sa discipline, a été adressé aux 73 structures concernées.

Enfin des entretiens avec les dirigeants des 15 écoles de musique subventionnées sur le fonctionnement par le département ont permis d'affiner cet état des lieux par des données qualitatives.

Le Conseil Général de la Meuse a mis en place, un comité de pilotage dont le rôle est de suivre les travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du schéma et d'en valider les différentes étapes.

Comité de Pilotage

- Monsieur Sylvain DENOYELLE, Vice-Président en charge de la Culture, du Sport et du Tourisme du Conseil Général de la Meuse,
- Monsieur Jean-Luc CHARDARD, Directeur de la Culture, du Sport et du Tourisme au Conseil Général de la Meuse,
- Monsieur Jean-Pierre HELAS, Conseiller Artistique au Conseil Général de la Meuse,
- Madame Vanessa RENAUD, Chef de Service aux Affaires Culturelles et Sportives au Conseil Général de la Meuse,
- Madame Francesca GARNIER, Responsable du secteur Musique du Service Culturel au Conseil Général de la Meuse,
- Monsieur Raoul BINOT, Directeur du Cim / CRC de la Ville de Bar-le-Duc, Chef de Projet du SDDEA dans la Meuse,
- Monsieur Marc LEONARD, Directeur de Musique et Danse en Lorraine.

Panorama Général 1

Les réponses des structures au questionnaire

73 structures ont été identifiées sur le département de la Meuse proposant l'enseignement d'une ou plusieurs des 3 disciplines suivantes : musique, danse, théâtre.

62 établissements ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé soit en version papier, soit par Internet sous forme de fichier Excel.

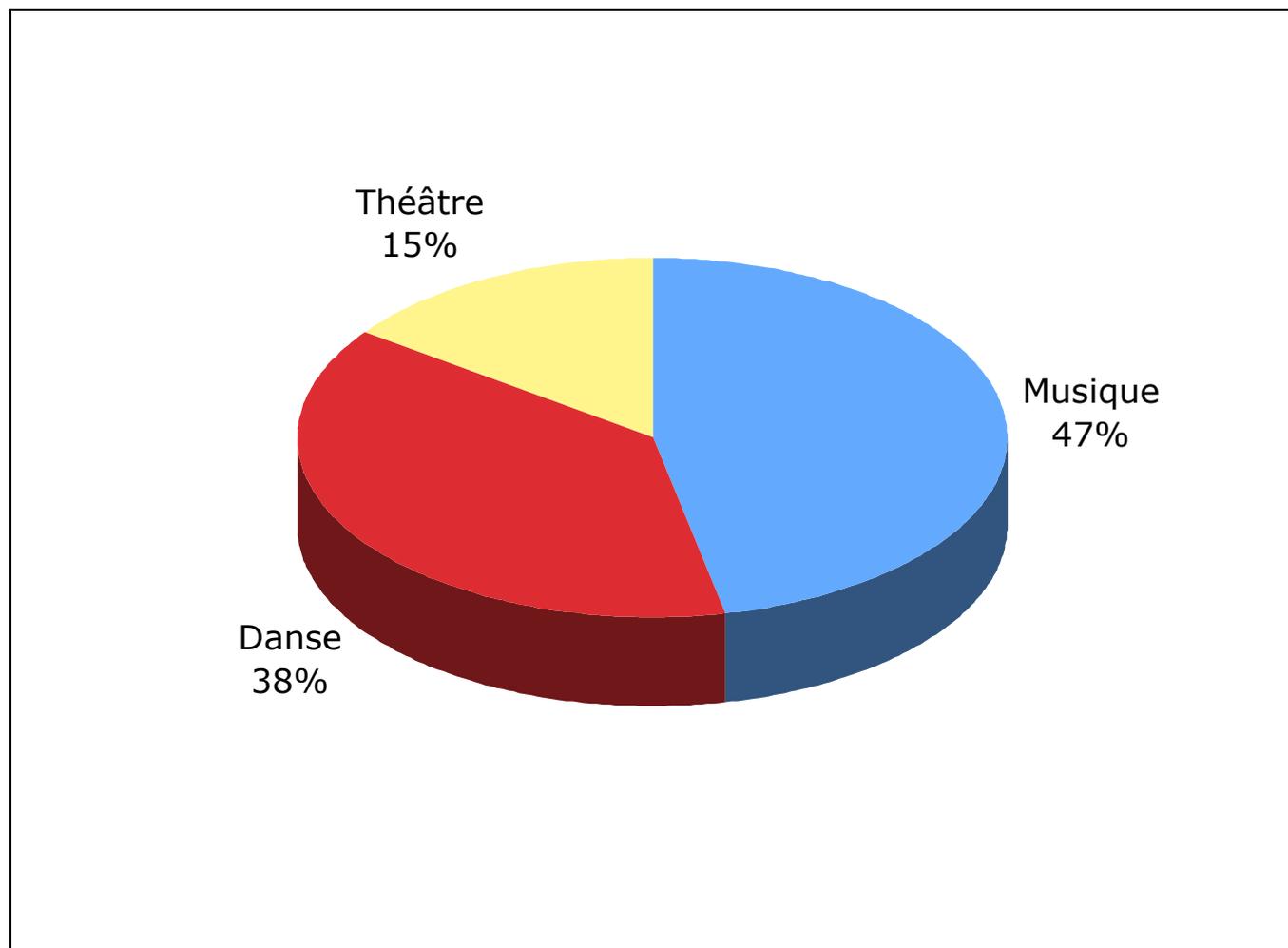
Total des réponses aux questionnaires

Discipline	Nombre de structures identifiées	Ont répondu	N'ont pas répondu	Taux de réponses
Musique	32	28	4	88 %
Danse	27	25	2	92 %
Théâtre	14	9	5	62 %
Total	73	62	11	85 %

L'ensemble de l'étude repose sur les données de l'année 2006 recueillies à partir de ces 62 questionnaires reçus, soit 85 % de l'ensemble des structures identifiées.

Le fait que cette étude s'appuie essentiellement sur un mode déclaratif (il est difficile de procéder différemment pour ce type d'état des lieux), présente la principale limite méthodologique concernant l'exploitation des données recueillies.

Répartition du nombre de structures par discipline



(Fig.1)

Panorama Général 2

Nombre d'élèves et d'enseignants par budget et par subvention départementale

Nombre total d'élèves (enfants et adultes confondus)	5 231
Nombre total d'enseignants : enseignants et artistes intervenants	234
Budget total lié à l'enseignement artistique	3 319 987 €
Subvention totale du Conseil Général de la Meuse	342 554 €
Taux de subvention départementale sur le budget total	10,31%

Il est important de préciser ici la notion « **d'élève** ».

Dans les disciplines musique et danse, le rapport professeur/élève existe effectivement, dans un contexte de cours (généralement hebdomadaire) impliquant une relation pédagogique d'apprenant à « apprenti », dans un établissement qui peut délivrer des diplômes certifiant l'acquisition de compétences. Dans ce cas, il semble adéquat sur un plan sémantique et cognitif d'utiliser le terme « élève ».

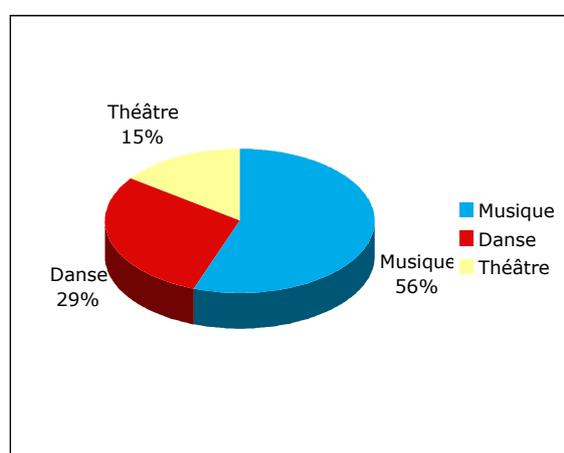
Dans le domaine du théâtre, la transmission artistique se déroule plus souvent sous forme de stages ponctuels ou d'ateliers, que véritablement de cours hebdomadaires traditionnels. On peut parler de pratique du théâtre, de mise en situation du comédien plutôt que d'enseignement, sans faire abstraction de la dimension pédagogique.

Il apparaît donc qu'il faut rester prudent à la lecture de ces tableaux dans le cas de l'art dramatique. Il est peut-être plus pertinent de parler de personnes pratiquant le théâtre ou de praticiens amateurs que **d'élèves** proprement dit.

Répartition par discipline

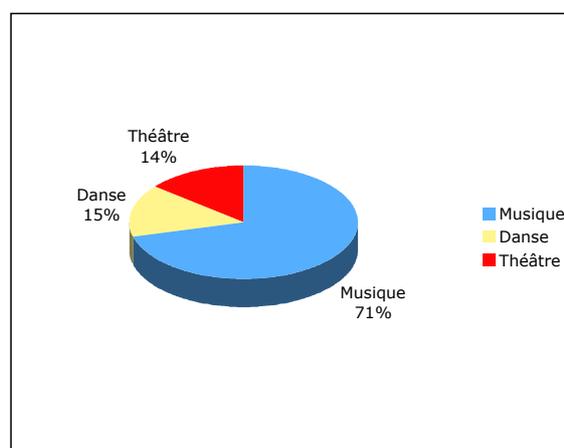
	Musique	Danse	Théâtre
Nombre d'élèves	2 909	1 533	789
Nombre d'enseignants	166	35	33
Budget lié à l'enseignement	3 066 025 €	86 826 €	185 136 €

Répartition des élèves par discipline



(Fig. 2)

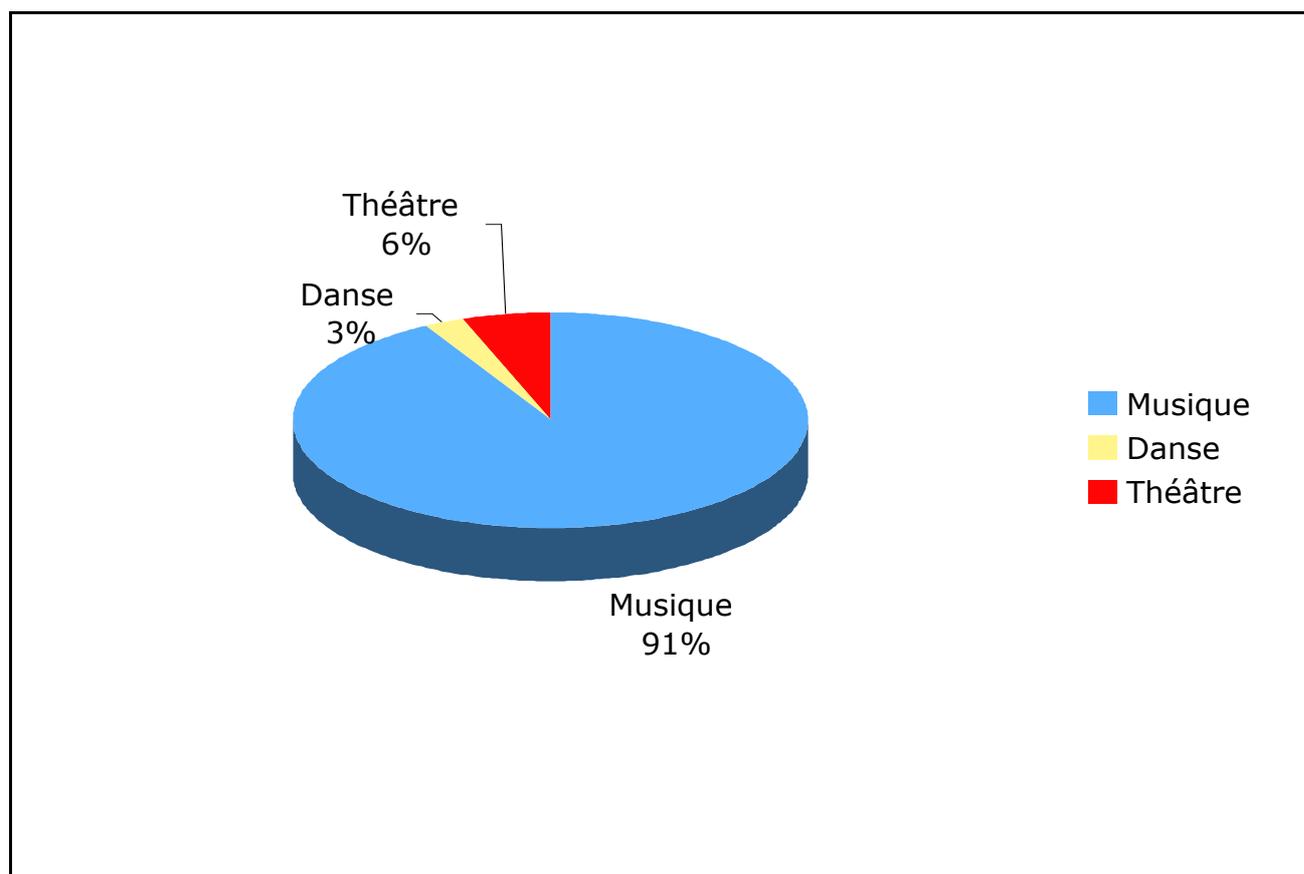
Répartition des enseignants intervenants par discipline



(Fig. 3)

On peut observer ici que l'apprentissage de la musique nécessite plus d'enseignants par nombre d'élèves (71% d'enseignants pour 56% d'élèves) que pour les autres disciplines. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que l'enseignement de la musique propose un apprentissage complet qui comporte des pratiques instrumentales (qui nécessitent un apprentissage individuel ou en très petits groupes) et des pratiques collectives, alors que l'enseignement de la danse et du théâtre se font généralement de manière collective.

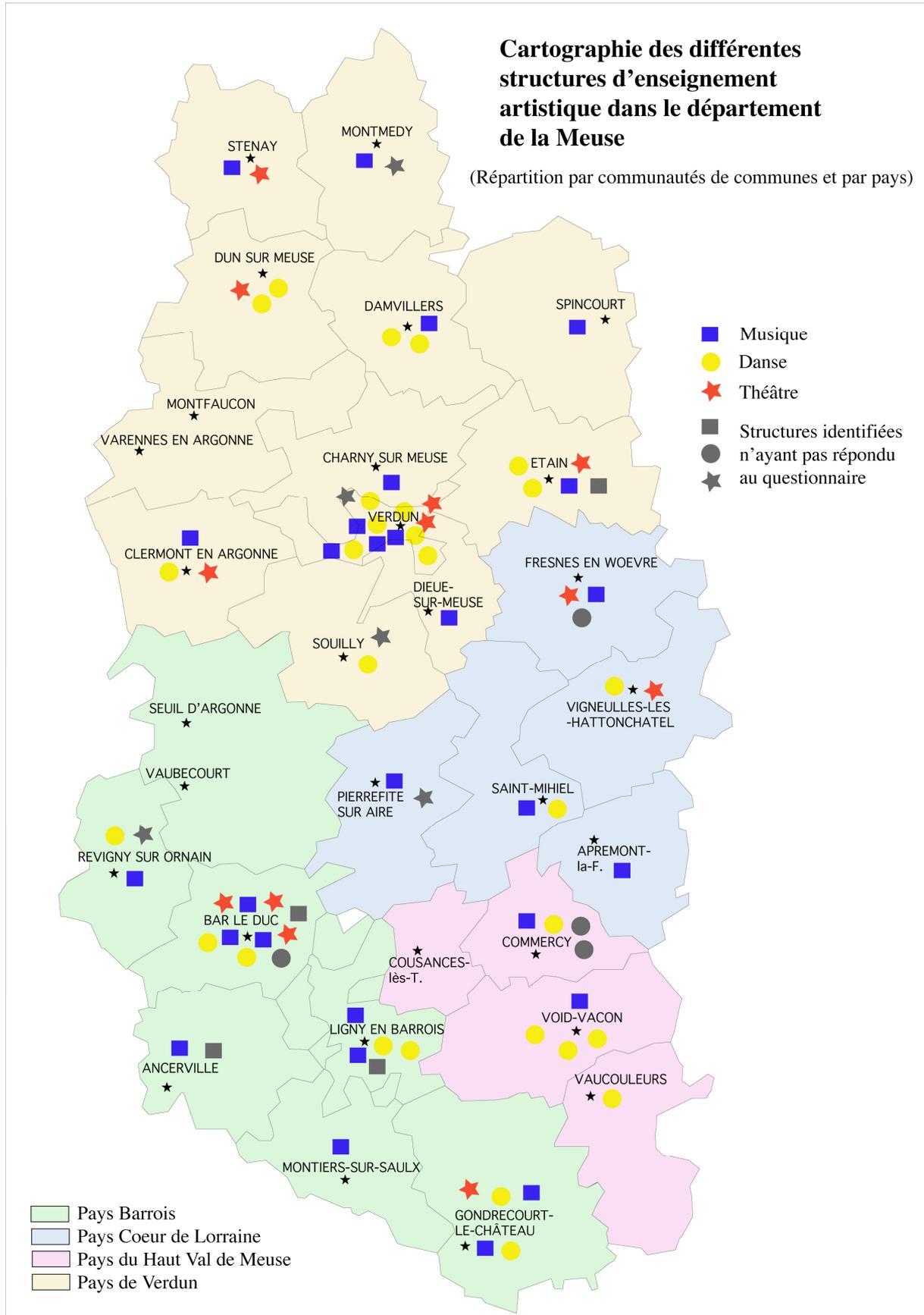
Répartition des budgets par discipline



(Fig. 4)

Cartographie des différentes structures d'enseignement artistique dans le département de la Meuse

(Répartition par communautés de communes et par pays)



(Fig. 5)

Statuts

Répartition démographique

Equipements

Organisation pédagogique

Effectifs

Répartition des structures d'enseignement par statut

	Etablissement Public Territorial	Structure Associative	Structure Commerciale	Totaux
Musique	10	13	5	28
Danse		20	5	25
Théâtre		9		9
Totaux	10	42	10	62
	16 %	68 %	12 %	100 %

Missions des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre

« Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. »

« Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans les conditions définies au présent article »

« Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements »

(Art. L. 216-2 du code de l'éducation)

Domaine musical

Dans le domaine musical, un éclairage particulier sera porté sur les 15 principales écoles de musique du département subventionnées par le Conseil Général au titre de l'activité « Ecole de Musique ». Parmi celles-ci deux établissements, le CRC de Commercy et de Bar-le-Duc, bénéficient du classement en conservatoire à rayonnement communal conformément au décret du 12 octobre 2006.

Sur les 15 structures précitées :

- 10 ont un statut d'établissement public territorial
- 5 fonctionnent sous statut privé de type Association Loi 1901.

Tableau récapitulatif des 15 écoles de musique de référence

Etablissement	Type de statut	Année de création
CRC de Bar le Duc	municipal	1982
CRC de Commercy	municipal	1980
CLEM de Ligny en Barrois	associatif puis municipal	1985/1997
Conservatoire de Saint Mihiel	municipal	1987
EM de Fains-Veel	municipal	1986
EIM du Val de Meuse	intercommunal	1991
EIM du Val d'Ornois	intercommunal	1992
EIM de Void-Vacon	intercommunal	1999
Conservatoire de musique et de Danse du Verdunois	Municipal, associatif puis intercommunal	1984/1996/2002
EIM de la Copary	intercommunal	2003
AMLA à Pierrefitte-sur-Aire	associatif	1985
CEMDO du Pays d'Etain	associatif	1987
EM de Dun & Stenay	associatif	1996
EM du Pays d'Argonne	associatif	1996
EM de la MJC de Belleville	associatif	2002

Le plus ancien des établissements a été créé en 1980, le plus récent date de 2003. Notons que l'EM de Verdun change 3 fois de statut.

Il apparaît que le tissu de l'enseignement musical est relativement récent puisque huit écoles ont été créées dans les années 80 et les autres plus tard.



(Fig. 7)

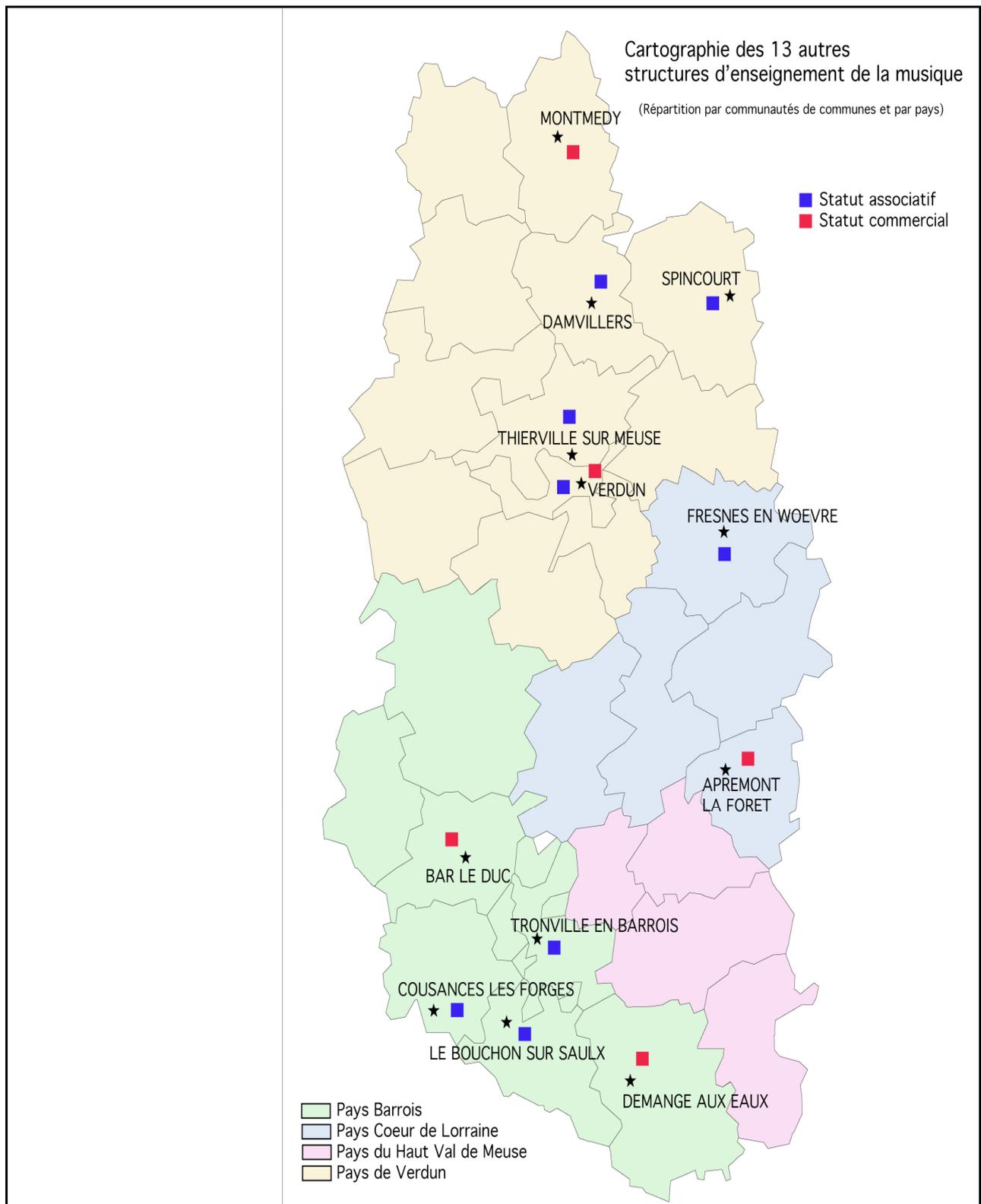
On peut noter qu'on ne trouve qu'une seule école dans le nord du département.

Tableau récapitulatif des 13 autres structures d'enseignement de la musique

Etablissement	Statut	Année de création
Accordéon Club verdunois	associatif	1958
Centre Thiervillois de Formation de Musicien	associatif	1985
Crescendo à Spincourt	associatif	1995
Ecole de Musique de Cousances les Forges	associatif	NC
Ecole de Musique Renom de Damvillers	associatif	NC
Odyssée à Tronville-en-Barrois	associatif	1985
SIMONET Françoise à Demanges-aux-Eaux	commercial	1965
KEMPF Sylvain à Bar-le-Duc	commercial	1981
Option Musique à St-Agnant-sous-les-Côtes	commercial	1983
Espace Musique à Verdun	commercial	1984
FRANCHOIS Véronique à Montmédy	commercial	2000
Compagnie Azimuts à Montiers-sur-Saulx	associatif	1998
Vu d'un œuf à Fresnes-en-Woëvre	associatif	1990

Ici encore, 9 de ces 11 structures sont créées après 1980.

Les deux dernières associations feront l'objet d'un traitement à part de leurs données. En effet, l'enseignement n'est pas la principale activité des ces associations qui ont par ailleurs un statut de Compagnie Artistique pour Azimuts et de création/diffusion pour Vu d'un œuf.



(Fig. 8)

Domaine chorégraphique

Il n'y a pas véritablement d'établissement d'enseignement public de la danse en Meuse, même si trois écoles de musique, établissements publics territoriaux, proposent, soit des actions ponctuelles, soit un projet de cursus dans cette discipline pour l'année 2007/2008. De plus, aucune de ces trois structures ne cite un professeur de danse sur la liste de ses enseignants.

Un seul professeur qui possède un Certificat d'Aptitude (CA) en musiques et danses traditionnelles est recensé sur le territoire meusien.

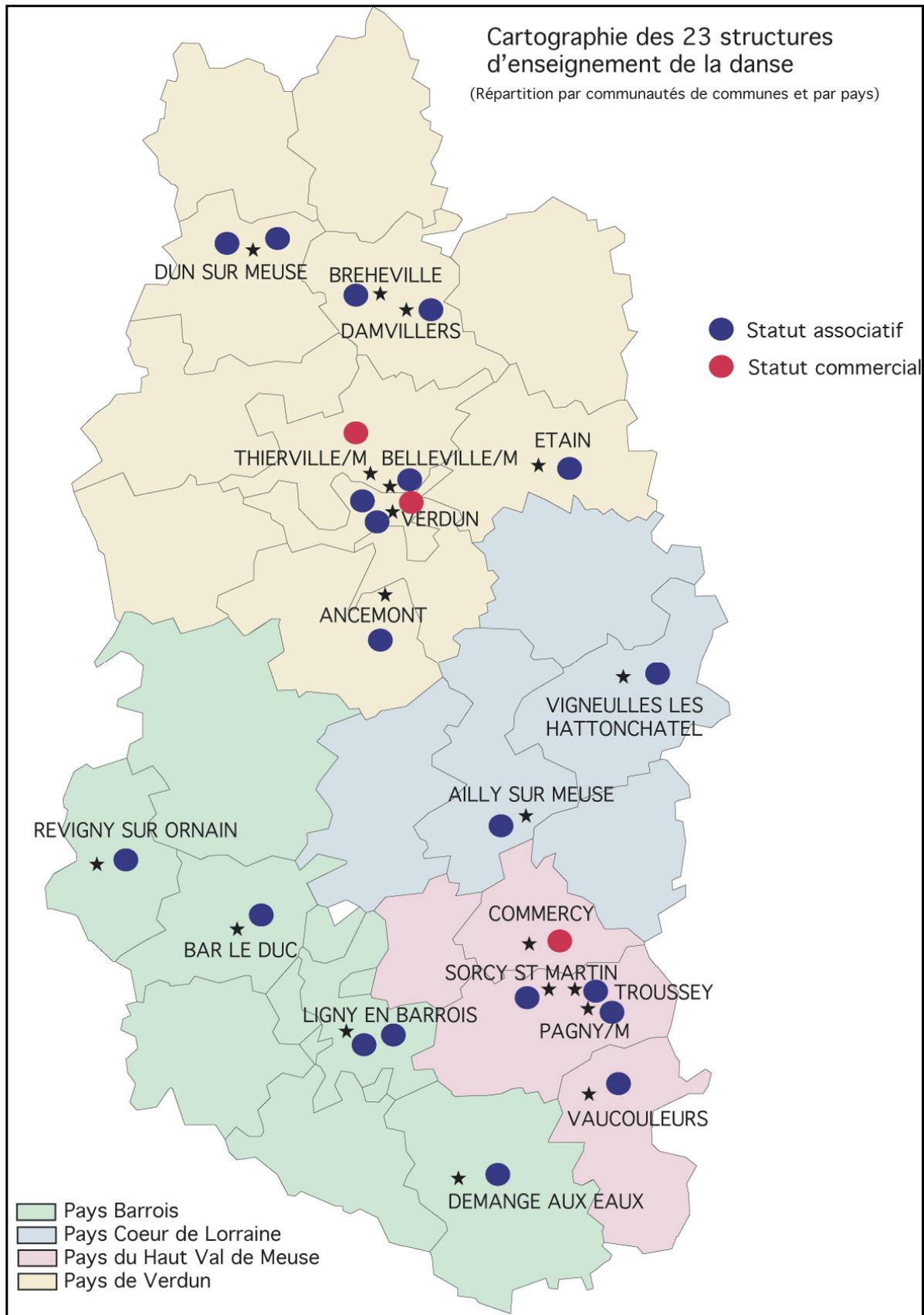
Certaines structures spécialisées dans les deux autres disciplines dispensent également un enseignement de la danse comme activité secondaire voire marginale. Elles ne figurent pas sur cette liste mais sur celle de leur discipline principale.

Répartitions par statut des 25 structures d'enseignement de la danse

Structure d'enseignement de la danse	Statut	Année de création
Amicale des écoles publiques à Verdun	associatif	1958
Centre socioculturel Marbot-Hinot à Bar le Duc	associatif	1971
Les alouettes du Barrois à Ligny-en-Barrois	associatif	1977
Les chanterelles à Bréheville	associatif	1977
Danse et essais Chorégraphiques à Thierville	commercial	1980
Ecole de danse Patricia CHAMPION à Bar-le-Duc	commercial	1981
Ecole d'art chorégraphique à Ailly-sur-Meuse	associatif	1982
Les amis de la danse à Vigneulles-lès-Hattonchâtel	associatif	1983
Ecole de danse Armelle GABRIEL à Commercy	commercial	1985
Ballerina à Ligny-en-Barrois	associatif	1985
Gym danse à Pagny-sur-Meuse	associatif	1985
Temps danse à Revigny-sur-Ornain	associatif	1986
Ecole de danse Christelle ROUX Commercy	commercial	1990
Oxygène à Etain	associatif	1995
Cuerpo à Sorcy-St-Martin	associatif	1997
Rêve errance à Dun-sur-Meuse	associatif	1997
Promotion danse et cultures d'ailleurs à Ancemont	associatif	2000
K'danse attitude à Demange-aux-Eaux	associatif	2002
La voix du fleuve à Belleville-sur-Meuse	associatif	2005
Centre chorégraphique de Verdun	commercial	2006
Vive la danse à Troussey	associatif	2006
Ars Movendi à Verdun	associatif	2006
Sports et loisirs à Damvillois	associatif	2007
Folkadun à Dun-sur-Meuse	associatif	NC
Club de danse et maintien à Vaucouleurs	associatif	NC

11 de ces écoles ont été créées lors des dix dernières années.

Cartographie des écoles de danse par statut



(Fig. 9)

Domaine théâtral

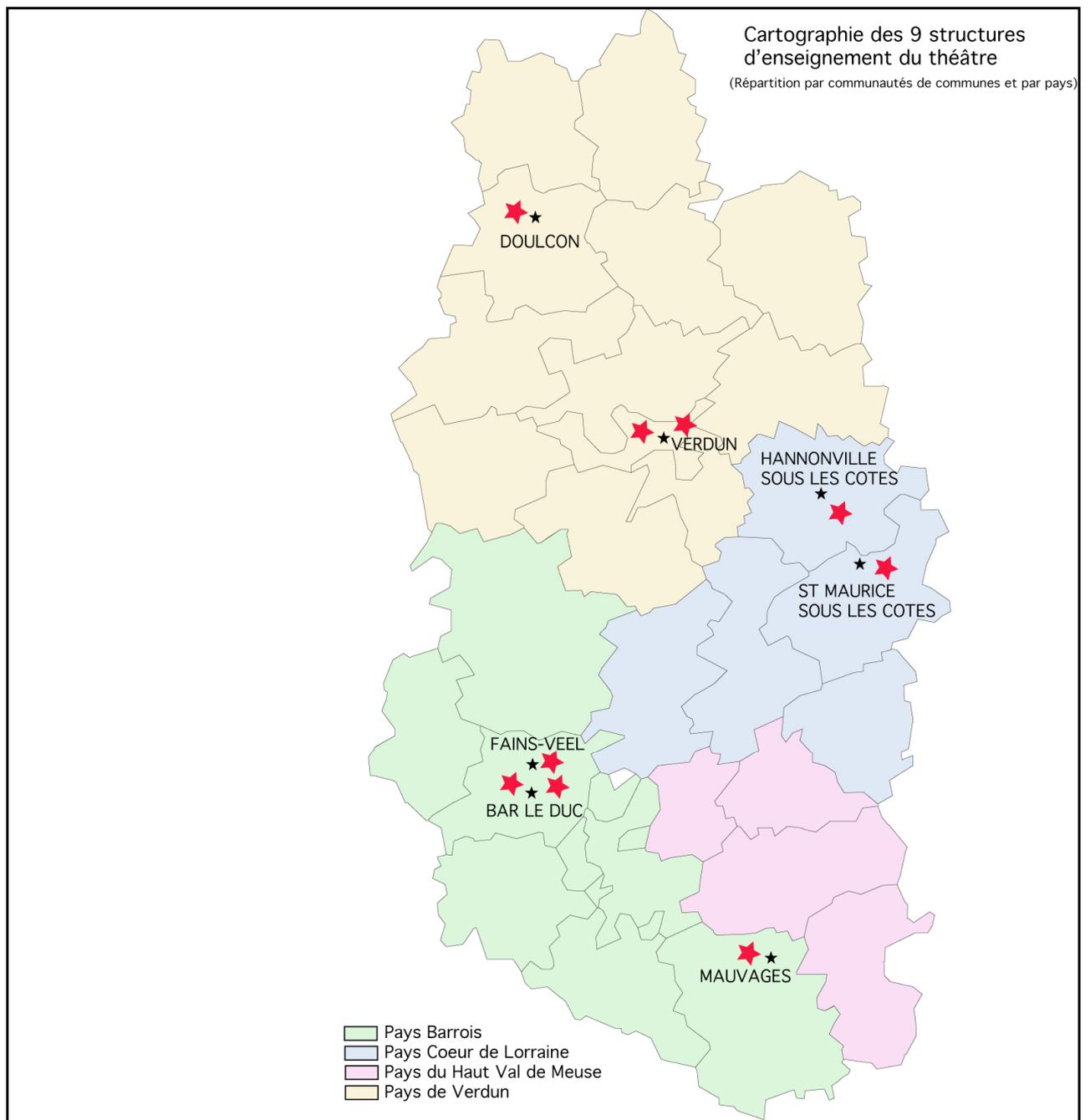
Il n'y a pas **d'établissement public** de l'enseignement du théâtre dans le département de la Meuse.

Les 9 structures de pratique théâtrale fonctionnent sur le mode associatif.

Structure	Siège de la structure	Année de création
Expressions	Bar le Duc	1964
Maison de la Crouée	St Maurice sous les Côtes	1965
Grenier Théâtre	Verdun	1980
Atelier théâtre Na !	Hannonville sous les Côtes	1996
Transversales	Verdun	1996
La Chose Publique	Mauvages	2004
La Comédie Finnoise	Fains-Véel	2006
Atelier Théâtre du Val Dunois	Doulcon	2007
Action Culturelle du Barrois	Bar-le-Duc	NC

Certaines structures spécialisées dans les deux autres disciplines dispensent également un enseignement du théâtre comme activité secondaire. Elles ne figurent pas sur cette liste, mais sur celle de leur discipline principale.

Cartographie des « écoles » de théâtre



(Fig. 10)

Répartition Démographique

Le département de la Meuse compte une population de 192 198 habitants (recensement 1999), une superficie de 6 211 km² et une densité de 31 habitants au km².

Ce département de 498 communes est très rural, sa population urbaine n'atteignant que 46 % de l'ensemble des habitants.

Pour un total de 62 structures ayant répondu au questionnaire, cette étude recense :

- 1 structure d'enseignement artistique pour 3 100 habitants (les 3 disciplines confondues),
- 1 école de musique pour 6 293 habitants,
- 1 école de danse pour 7 698 habitants,
- 1 structure de pratique du théâtre pour 21 444 habitants.

Les Communautés de Communes de l'Ouest meusien, à savoir celles de Centre Argonne, Triaucourt-Vaubécourt, Monfaucon-Varennes, ne comptent à elles trois qu'une seule structure pour un total de 11 812 habitants : Musique en Pays d'Argonne.

Tableau comparatif Vosges-Meuse

	Nombre d'habitants*	Total élèves 3 disciplines	Population touchée par un EEA**
Meuse	192 198	5 601	2,91 %
Vosges	380 952	9 145	2.40 %

* chiffres INSEE 1999

** Etablissement d'Enseignement Artistique

(Les données chiffrées concernant les Vosges sont issues de l'état des lieux des enseignements artistiques réalisé par l'AVDAMC en 2003-2004).

Les équipements

Les locaux

Les écoles de musique en Meuse sont pour la plupart dotées de locaux propres. La quasi totalité des écoles municipales ou intercommunales sont dans des locaux récents (moins de 15 ans). Des architectures qui prennent en comptes les normes récentes en matière d'isolation acoustiques et phoniques. Quelques unes sont dotées d'un lieu de diffusion (auditorium) autonome.

Pour les structures associatives, les conditions sont diverses, de l'accueil dans un lieu ayant d'autres missions au locaux autonomes.

Les 15 principales écoles de musique

Nombre de salles de cours

	Salles propres à la structure	Salles partagées avec d'autres activités
Musique	130	29
Danse	15	19
Théâtre	20	26
Totaux	165	74

Le parc instrumental

- Un parc de percussions conséquent (154 instruments dénombrés)
 - Des percussions classiques (timbales, claviers...)
 - Des batteries,
 - Des percussions ethniques ou pédagogiques
- 45 pianos (droits, 1/2 queue, 3/4 de queue)
- 2 orgues et 1 clavecin
- 25 claviers (synthétiseurs, pianos électriques)
- 23 amplificateurs pour guitares et claviers

L'équipement des salles de cours (FM, pratiques collectives...)

- 7 ordinateurs
- 2 studios d'enregistrement numérique par ordinateur
- 71 lecteurs de CD
- 2 systèmes de sonorisation

Un parc d'instruments pour louer aux élèves (principalement débutants) est proposé par certaines écoles.

On y dénombre les instruments suivants (par famille) :

- 35 cuivres (trompette, trombone)
- 86 bois (flûtes, saxophones, clarinettes)
- 41 cordes (violons, violoncelles, guitares)

Nombre de lieux pouvant faire office de salle de diffusion

	Structures disposant d'au moins un lieu	Structures ne disposant d'aucun lieu	Nombre de lieux à disposition
Musique	23	5	32
Danse	19	4	19
Théâtre	9	0	9
Totaux	51	9	60

On peut remarquer que plusieurs écoles de musique disposent de plus d'un lieu pouvant être utilisé ponctuellement comme salle de diffusion et/ou auditorium.

Ceci étant, il convient d'être très prudent quant à la définition de « salle de diffusion » : ce substantif désigne une salle dans laquelle la structure convie le public à assister à un spectacle (concert, audition, chorégraphie, pièce de théâtre) ; il ne présume en rien de l'équipement ou du sous-équipement de la salle. Il s'agit même parfois d'une simple salle de cours transformée avec les moyens du bord pour l'occasion. Certaines salles peuvent être communes à plusieurs structures.

Il n'est donc absolument pas question de parler de salles de spectacles, dont le nombre insuffisant en Lorraine a déjà été signalé dans d'autres études, mais bien de lieux de diffusion.

Il faut rappeler que ce tableau est une photographie des possibilités de diffusion des structures et, en aucun cas, un état des lieux départemental des salles de spectacle équipées c'est à dire offrant des conditions de diffusion et de réception réellement adaptées.

Organisation pédagogique

Les formes pédagogiques varient d'une discipline à l'autre :

- en musique, prédominance du cours particulier pour l'apprentissage de l'instrument (½ heure à 1 heure hebdomadaire) avec cependant des cours collectifs de formation musicale et de pratiques collective (développement important de cours d'ensembles).

- en danse et théâtre, les cours sont collectifs (1 à 3 heures).

La fréquence des cours est différente selon les disciplines :

- hebdomadaires en musique et danse,

- souvent ponctuels en théâtre (sous forme de stages ou d'ateliers créatifs)

Néanmoins, certaines écoles de musique ou de danse organisent également des ateliers ou stages hors cursus.

Les dénominations sont différentes selon les disciplines : on parle **de cours et d'enseignants** en musique ou en danse et plus volontiers **d'ateliers et d'intervenants** en théâtre.

Répartition des heures de cours par discipline

	Nb d'heures hebdomadaires	Nb d'heures hebdomadaires délocalisées	Nb annuel d'heures de stages/ateliers hors cursus
Musique	1 599	77	1 153
Danse	191	0	360
Théâtre	73	42	630
Totaux	1 863	119	2 143

Le partenariat avec les scolaires

L'accès à la musique pour tous est une mission définie par la « Charte des établissements d'Enseignements Artistiques » (2001). L'Education Nationale est donc un partenaire naturel des structures culturelles pour développer des projets culturels innovants et créatifs.

Le partenariat avec l'Education Nationale est un axe fort de l'accès à la pratique de la musique sur certains territoires.

Certaines écoles de musique, comme l'EMI du Val d'Ornois et l'EMI du Val de Meuse, se sont construites à partir de l'embauche d'un directeur comme responsable pédagogique et avec une volonté affichée de partenariat avec l'Education Nationale.

D'autres, telles le Cim de Bar-le-Duc, ont été (depuis le milieu des années 80) à l'initiative d'une politique partenariale qui s'est concrétisée par la mise en œuvre d'un Plan Local d'Education Artistique qui fait référence en région et au-delà.

	Communes	Ecoles	heures/an	Enfants
Musique	40	66	3 902	3 950
Danse	4	6	192	126
Théâtre	23	63	1 256	1 935
Totaux	67	135	5 350	6 011

Effectifs et spécialités

Il est à noter que les données suivantes n'incluent pas le nombre d'élèves concernés par les actions en milieu scolaire.

L'ensemble des structures qui enseignent la musique se répartit sur 23 regroupements de communes, parmi les 29 que compte le département.

Tableau général d'effectif sur les 3 disciplines

	Nbre total d'élèves	Enfants	Adultes
Musique	2 909	2 062	847
Danse	1 903	1 277	626
Théâtre	789	634	155
Total	5 601	3 973	1 628

On peut remarquer le nombre important d'adultes en situation d'apprentissage artistique.

Dans le domaine musical

Les élèves participent toute l'année à des cours hebdomadaires réguliers de musique, excepté au sein des associations « Azimuts » et « Vu d'Un Œuf ». Ces deux structures proposent des stages dans l'année mais pas de cours toutes les semaines.

Dans le tableau suivant, chaque élève n'est recensé qu'une fois même s'il pratique plusieurs disciplines musicales.

Répartition des élèves dans les 15 principales écoles

Structure	Total	Enfant	Adulte
<i>Municipales</i>			
CRC de Bar-le-Duc	344	243	101
CRC de Commercy	254	179	75
Conservatoire de Saint Mihiel	175	97	78
CLEM de Ligny-en-Barrois	95	81	14
Ecole de musique de Fains-Veel	104	68	36
<i>Intercommunales</i>			
Conservatoire de Musique et Danse du Verdunois	267	187	80
Ecole de musique de Void-Vacon	107	64	43
Ecole de musique du Val d'Ornois	85	61	24
Ecole de musique du Val de Meuse	76	68	8
Ecole de musique de la Copary	102	76	26
<i>Associatives</i>			
CEMDO du Pays d'Etain	246	147	99
Musique en Pays d'Argonne	140	112	28
Ecole de Musique de Stenay	120	100	20
AMLA à Pierrefitte-sur-Aire	71	50	21
Conservatoire de Musique MJC de Belleville	45	32	13
Total	2 231	1 565	666
		70%	30 %

Deux écoles, le CIM de Bar le Duc et l'Ecole Municipale de Musique de Commercy sont classées « Conservatoire à Rayonnement Communal » (antérieurement « école de musique agréée par l'état ») et comptent 598 élèves soit 27 % du total des 15 écoles. Elles proposent un cursus organisé en cycle et délivrent des diplômes qui valident les compétences acquises à la fin de chaque cycle.

Répartition des élèves dans les 13 autres structures d'enseignement de la musique

Structure	Total	Enfant	Adulte
Odyssee à Tronville-en-Barrois	140	100	40
Centre thiervillois de formation de musiciens	76	51	25
Véronique FRANCHOIS à Montmédy	45	39	6
Crescendo à Spincourt	31	24	7
Ecole de musique à Cousances	30	24	6
Accordéon club verdunois	26	19	7
Sylvain KEMPF à Bar-le-Duc	26	15	11
Espace Musique à Verdun	16	10	6
Option Musique à St-Agnan-sous-les-Côtes	15	10	5
Françoise SIMONET à Demanges-aux-Eaux	12	10	2
Ecole de musique Renom à Damvillers	10	10	
Total	427	312	115
		73%	27%

Les Associations « Azimuts » et « Vu d'Un Œuf » font état d'un nombre important de participants.

Il s'agit principalement de projets artistiques ponctuels répartis sur l'année et non de cours réguliers avec les mêmes personnes pendant toute l'année, à l'instar des autres structures.

Cela justifie un traitement séparé de leurs données.

Structure	Total	Enfant	Adulte
Vu d'Un Œuf à Fresnes-en-Woëvre	220	160	60
Compagnie Azimuts à Montiers-sur-Saulx	31	25	6

Cartographie de l'ensemble des structures d'enseignement de la musique

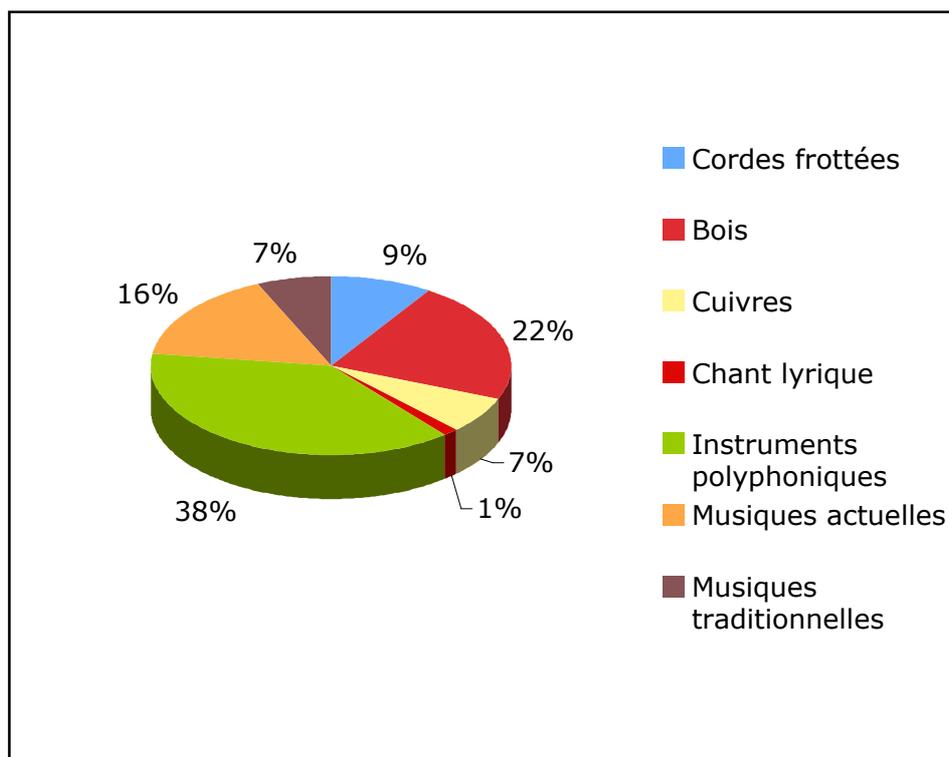


Répartition des élèves par discipline musicale dans les 15 écoles principales

	Disciplines	Nombre d'élèves
Cordes frottées : 154	Violon	122
	Alto	7
	Violoncelle	23
	Contrebasse	2
Bois : 370	Flûte à bec	37
	Flûte traversière	149
	Hautbois	9
	Basson	4
	Clarinette	67
	Saxophone	104
Cuivres : 111	Trompette	80
	Trombone	15
	Tuba	5
	Cor d'harmonie	11
Chant lyrique : 20	Chant lyrique	20
Instruments polyphoniques : 638	Accordéon	14
	Guitare classique	255
	Piano	322
	Orgue	10
	Clavecin	2
	Harpe	2
	Percussions classiques	33
Musiques actuelles : 273	Batterie	170
	Basse électrique	13
	Guitare électrique	58
	Claviers	15
	Chant	17
Musiques traditionnelles : 111	Percussions	54
	Autres instruments	57
Pratiques collectives : 1 032	Eveil musical	158
	Chorale	437
	Autres pratiques collectives (ensembles, orch., etc...)	437
	Formation musicale	996
	Harmonie/écriture	10
	Electroacoustique ou MAO	13

Il n'y a pas de total car les élèves sont présents dans plusieurs disciplines.

Répartition des élèves par famille d'instruments dans ces 15 écoles



Bien que la plupart des écoles de musique soient issues des batteries fanfares et orchestres d'harmonie, on peut noter la faible représentation des cuivres (moins de 10 %) du total des élèves instrumentistes.

Par contre, bien qu'inexistantes à la création des écoles de musique la pratique des cordes frottées s'est véritablement développée.

Répartition des élèves par famille d'instruments et par cycle dans les deux CRC

	Total élèves	1er cycle	2e cycle	3e cycle
Cordes frottées	62	34	26	2
Bois	125	79	35	11
Cuivres	43	22	17	4
Chant lyrique	10	10		
Instruments polyphoniques	162	112	41	9
Musiques actuelles	70			
Musiques et danses traditionnelles	111			

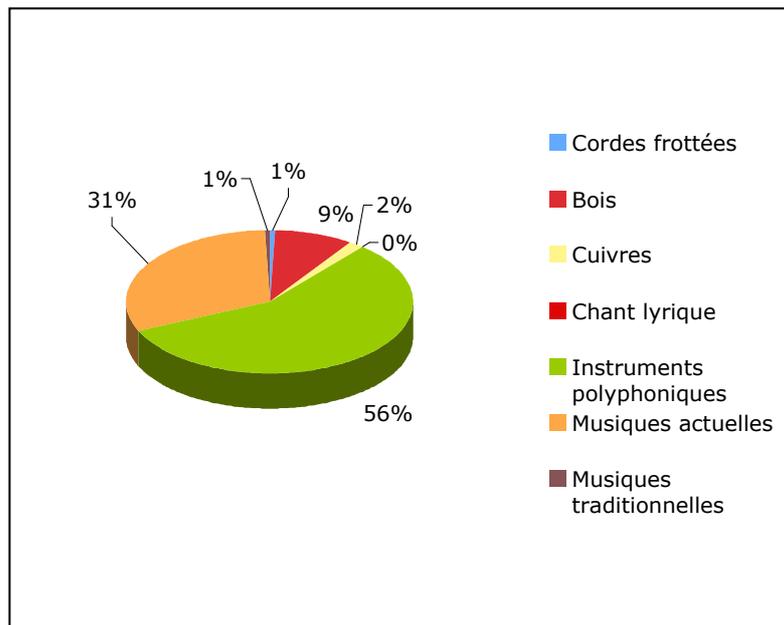
Il faut signaler que l'organisation par cycles n'est obligatoire que pour les établissements d'enseignement artistique classés que sont les deux Conservatoires à Rayonnement Communal

Répartition des élèves par discipline musicale dans les 13 autres écoles (hors Azimuts et Vu d'Un Oeuf)

Instrument	Total élèves
Cordes frottées	2
Bois	27
Cuivres	5
Chant lyrique	0
Instruments polyphoniques	174
Musiques actuelles	95
Musiques traditionnelles	2
Pratiques collectives	50
Formation musicale	30

On note le nombre peu élevé d'élèves en formation musicale (FM) qui indique que la proposition ne s'inscrit pas dans un cursus.

Répartition des élèves par famille d'instruments dans ces 13 écoles



Quatre structures parmi ces 13 écoles de musique, n'ont pas répondu au questionnaire, ce qui oblige à relativiser la précision des chiffres et qui modifie les totaux par rapport aux tableaux des pages précédentes.

Dans le domaine chorégraphique

L'ensemble des structures d'enseignement de la danse se répartit sur 15 regroupements de communes parmi les 29 que compte le département.

Structure	Total élèves	Enfants	Adultes
Ecole de Danse Patricia Champion Bar-le-Duc	240	120	120
Alouettes du Barrois Ligny-en-Barrois	209	90	119
Ecole d'Art Chorégraphique Ailly-sur-Meuse	160	150	10
Temps Dance à Revigny-sur-Ornain	142	114	28
Académie Danse Armelle Gabriel Commercy	130	100	30
Danse et Essais Chorégraphiques Thierville	115	95	20
Club de Danse et Maintien Vaucouleurs	80	60	20
Les Amis de la Danse à Vigneulles-les-Hât.	77	51	26
Amicale des Ecoles Publiques Verdun	76	48	28
Ballerina Ligny-en-Barrois	75	69	6
Ecole Christelle ROUX Commercy	70	45	25
Centre Chorégraphique Verdun	65	43	22
Rêve Errance Dun-sur-Meuse	65	59	6
Oxygène Etain	50	47	3
Centre Socioculturel Marbot-Hinot Bar-le-Duc	45	37	8
K'Danse Attitude Demanges-aux-Eaux	43	38	5
Danse et Cultures d'Ailleurs Ancemont	40	15	25
Cuerpo Sorcy-Saint-Martin	38	38	0
Gym Danse Pagny-sur-Meuse	35	35	0
Ars Movendi Verdun	32	0	32
Vive la Danse Troussey	30	15	15
Sports Loisirs du Damvillois Damvillers	27	0	27
Les Chanterelles Breheville	25	8	17
La Voix du Fleuve Belleville-sur-Meuse	17	0	17
Folkadun Dun-sur-Meuse	17	0	17
Total	1 903	1 277	626

Dans le domaine théâtral

Les chiffres concernant les élèves dans le domaine du théâtre ne sont pas présentés dans ce chapitre pour plusieurs raisons :

- Il n'existe pas véritablement une pratique structurée de l'enseignement du théâtre dans le département, la plupart des actions de transmission s'appuient sur des ateliers qui sont ponctuels ou hebdomadaires
- Il y a également une grande diversité des structures : l'ACB (qui est également une Scène Nationale), Transversales (théâtre de Verdun) ou Expression (Bar le Duc), ont un fonctionnement très différent d'autres associations plus petites qui ne comptent pratiquement que des bénévoles.
- D'autre part, on dénombre six compagnies théâtrales professionnelles sur le département, qui sont souvent associées à d'autres structures pour la mise en œuvre d'ateliers ponctuels.

Personnel pédagogique
Qualifications - Diplômes
Statuts

En préambule à ce chapitre, il paraît important de rappeler que la Meuse est un département rural et que cet état doit être considéré comme un élément important de l'analyse concernant le personnel enseignant qui suivra cet état des lieux.

En effet, des études nationales montrent que le manque d'enseignants artistiques qualifiés exerçant sur les départements ruraux est lié à l'attractivité de ces territoires. De plus, il apparaît que ces enseignants ont du mal à se sédentariser dans ces départements même s'ils y travaillent. La possibilité d'exercer leur pratique artistique (de jouer dans des formations, de faire partie d'une Cie de Danse ou de Théâtre...) est un facteur important de ce choix.

Les entretiens menés avec les directeurs des écoles de musique montrent bien que **la plupart des enseignants titulaires de la Fonction Publique Territoriale ou sous Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps plein** habitent dans la Meuse.

La majorité des enseignants qui ont un statut précaire ou à temps non complet résident dans les départements limitrophes.

Nombre total d'enseignants sur le département dans les 3 spécialités

Musique	166	70 %
Danse	37	16 %
Théâtre	33	14 %
Total	234	100 %

Les enseignants en musique

On dénombre **166 enseignants** de musique sur l'ensemble des structures dans les trois spécialités confondues ; **6** d'entre eux ont un statut d'artiste et encadrent des ateliers, **3** travaillent uniquement dans des structures principalement dédiées à l'enseignement de la danse et **1** uniquement dans une structure dédiée principalement à l'enseignement du théâtre.

On compte donc **156 enseignants** de musique travaillant dans l'ensemble des écoles de musique.

Dans des proportions diverses, les 156 enseignants de musique se partagent les **211 postes** de professeur de musique répartis sur l'ensemble des 28 structures d'enseignement artistique ayant répondu au questionnaire :

167 postes dans les 15 écoles principales,
44 postes dans les 13 autres écoles.

Concernant les 15 écoles de musique, il faut rappeler ici, pour la bonne compréhension du tableau qui suit, qu'on en distingue 2 types :

- 10 établissements publics territoriaux,
- 5 écoles de type associatif.

Les statuts et cadres d'emploi des enseignants diffèrent selon l'une ou l'autre catégorie.

	Poste	Enseignant
Etablissements publics territoriaux (10)	126	91
Ecoles de musique associatives (5)	41	37
Sous Total	167	128*
Autres structures d'enseignement musical (13)	44	36
Total général	211	164**

* à ramener à 120 car 8 enseignants travaillent dans les deux types d'écoles et sont donc comptabilisés deux fois.

** à ramener à 156 en fonction de la remarque ci-dessus.

Dans les 15 écoles principales

120 enseignants de musique se partagent donc 167 postes dans l'ensemble de ces 15 établissements.

Dans les 10 établissements publics territoriaux

Les grades ou corps des cadres d'emploi dans les établissements publics d'enseignement artistique se déclinent de la manière suivante :

- ATEA : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique
- ATSEA : Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique
- PTEA : Professeur Territorial d'Enseignement Artistique
- DTEA : Directeur Territorial d'Etablissement d'Enseignement Artistique

Sur l'ensemble des 126 postes ouverts dans les établissements publics, on compte 20 postes ATEA, 45 postes ATSEA, 2 postes PTEA, et 2 postes DTEA comme le présente le tableau ci-dessous.

Répartition des postes par corps et par établissement public territorial

	Nb de poste	ATEA	ATSEA	PTEA	DTEA	Autre statut
CRC Bar le Duc	25	7	9	1	1	7
CRC Commercy	15	2	8	1	0	4
CMM Saint-Mihiel	13	2	5	1	0	5
EMM Ligny-en-B	13	3	7	0	1	2
EMM Fains-Véel	11	0	0	0	0	11
EIM Verdunois	12	6	6	0	0	0
EIM Void-Vacon	12	0	1	0	0	11
EIM Val d'Ornois	11	0	11	0	0	0
EIM Copary	9	1	2	0	0	6
EIM Val de Meuse	5	1	4	0	0	0
Totaux	126	20	45	3	2	56
Pourcentage	100 %	16 %	35 %	2.5 %	2%	44.5 %

Un poste de direction et un poste d'adjoint de direction font l'objet d'une convention entre Bar le Duc et Ligny en Barrois. Un poste de direction fait également l'objet d'une convention entre les Communautés de Communes du

Val d'Ornois et de Void-Vacon. Dans ces deux cas de figure, la même personne assure les deux postes.

Il faut noter que le CRC de Bar-le-Duc et le CRC de Commercy comptent 40 postes sur les 126 recensés, soit près de 32% de la totalité.

Répartition des enseignants titulaires/non-titulaires de la fonction publique territoriale dans ces écoles

	Nb de postes	titulaire	%	non-titulaire	%
CRC Bar le Duc	25	18	32 %	7	10 %
CRC Commercy	15	11	18 %	4	6 %
CMM Saint-Mihiel	13	4	7 %	9	13 %
EMM Ligny-en-B	13	11	18 %	2	3 %
EMM Fains-Véel	11	0		11	17 %
EIM Verdunois	12	4	7 %	8	12 %
EIM Void-Vacon	12	2	3 %	10	15 %
EIM Val d'Ornois	11	3	5 %	8	12 %
EIM Copary	9	3	5 %	6	9 %
EIM Val de Meuse	5	3	5 %	2	3 %
Total	126	57	100 %	69	100 %

- 42 enseignants se partagent 57 postes de titulaires (attention : certains enseignants travaillant dans plusieurs structures)
- 51 enseignants se partagent 69 postes de non titulaires,
- Des enseignants sont à la fois titulaires dans une école et non titulaires dans une autre,
- Sur 57 postes de titulaires, il y en a 29, soit la moitié, dans les deux CRC.

Concernant la durée du travail, les temps complets varient suivant le corps :

- ATEA, ATSEA : 20 heures hebdomadaires
- PTEA : 16 heures hebdomadaires
- DTEA : 35 heures hebdomadaires

Répartition des postes à temps complets et temps non complets dans les 10 établissements publics territoriaux.

	Nb postes	Temps complet (TC)	%	Temps non complet (TNC)	%
CRC Bar le Duc	25	8	32	17	68
CRC Commercy	15	5	33	10	67
CMM Saint-Mihiel	13	2	15	11	85
EMM Ligny-en-B	13	0	0	13	100
EMM Fains-Véel	11	0	0	11	100
EIM Verdunois	12	5	42	7	58
EIM Void-Vacon	12	1	8	11	92
EIM Val d'Ornois	11	2	18	9	82
EIM Copary	9	2	22	7	78
EIM Val de Meuse	5	1	20	4	80
Total	126	26	21 %	100	79 %

*Il est à noter que parmi les postes à TNC, 8 enseignants obtiennent un temps complet en cumulant les heures sur 2 ou 3 établissements publics territoriaux, Soit au total **34 enseignants qui travaillent à temps complet.***

*Le Cim de Bar le Duc et le Clem de Ligny en Barrois, grâce à leur conventionnement, emploient **14 enseignants équivalent temps complet.***

*Le CRC de Bar-le-Duc, et le CRC de Commercy emploient **13 enseignants à temps complet** sur 26 au total, soit 50%.*

Dans les 5 écoles associatives

Répartition des durées de travail Temps Complet (TC) et Temps Non Complet (TNC), et des types de contrats de travail CDI / CDD ou autre type de contrat.

	Nb de postes	TC	TNC	CDI	CDD
CEMDO du Pays d'Etain	18	1	17	17	1
EM de Dun et Stenay	8	1	7	8	
EIM Pays d'Argonne	7	2	5	4	3
EM de la MJC Belleville	6		6	6	
AMLA Pierrefitte sur Aire	2	1	1	2	
Total	41	5	36	37	4
		12 %	88 %	90 %	10 %

37 enseignants se partagent les 41 postes sur les 5 écoles associatives,

On compte 5 postes à Temps Complet dont 4 sur des postes de direction,

33 enseignants travaillent sur une seule école et 4 enseignants travaillent sur 2 écoles,

31 enseignants ont un seul CDI - 2 enseignants ont 2 CDI,

2 enseignants ont un seul CDD,

2 enseignants ont à la fois un CDI et un CDD sur deux écoles différentes.

Qualifications et diplômes au sein des 15 principales écoles de musique

Dans le tableau qui suit, ne sont pris en compte que les Certificats d'Aptitude (CA), Diplômes d'Etat (DE), Diplômes Universitaires de Musicien Intervenant (DUMI) et diplômes de Conservatoire National de Région (CNR). Les diplômes de CNR sont considérés à *minima* et ne sont comptabilisés que lorsqu'ils constituent le seul diplôme à disposition. En revanche, en cas de cumul de DE, CA, DUMI, ceux-ci sont tous comptabilisés, ce qui explique que l'on peut retrouver le même enseignant comptabilisé plusieurs fois.

27 enseignants ont un DE (dont 3 ont également un DUMI), 9 ont un DUMI, 3 ont un CA.

Il y a 39 enseignants sur 120 qui ont en leur possession un diplôme d'état de « pédagogie » et donc 81 enseignants ne sont pas qualifiés dans le domaine de la transmission artistique.

On observe encore une fois que les deux CRC du département emploient une bonne partie de enseignants titulaires d'un CA, DE ou DUMI.

Les diplômes de conservatoire (CNR) présentés dans les questionnaires par les directeurs des structures d'enseignement de la musique sont :

- le Prix de conservatoire,
- le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- la Médaille d'or,
- le Certificat de Fin d'Etudes Musicales (CFEM),
- le Diplôme de fin d'Etudes (DFE).

Comparatif sur la qualification des enseignants de musique exerçant dans les principales écoles du département des Vosges et de la Meuse

	Nb total d'enseignants	Nb d'enseignants diplômés*	Part d'enseignants diplômés*
Meuse	120	39	33 %
Vosges	208	92	44 %

	Nb total d'enseignants	Nb d'enseignants diplômés *	Part d'enseignants diplômés*
Meuse (sans les CRC)	80	18	22 %
Vosges (sans le CRD d'Epinal)	163	58	35 %

** Ne concerne que CA, DE et DUMI*

Les données chiffrées concernant les Vosges sont issues de l'état des lieux des enseignements artistiques réalisé par l'AVDAMC en 2003-2004.

Le faible taux de qualification des enseignants n'est pas spécifique à la Meuse, et c'est le même constat qui est également fait sur les autres départements lorrains.

Les études portant sur le territoire national présentent les mêmes conclusions pour une grande majorité des départements. Cette constatation est systématique en ce qui concerne les départements ruraux.

Les 13 autres structures d'enseignement de la musique

Dans ces 13 écoles, aucun enseignant ne dispose d'un emploi à TC.

Répartition par structure des différents statuts des enseignants

	CDI	CDD	bénévoles	Total
Vu d'Un Œuf		6		6
Odyssée	7		1	8
Centre Thiervillois	7		8	15
Véronique Franchois	structure commerciale			1
Azimuts	pas d'information			
Crescendo		4		4
Ecole de mus. Cousances			9	9
Accordéon Club Verdunois			2	2
Sylvain Kempf	structure commerciale			1
Espace Musique	structure commerciale			1
Option Musique	structure commerciale			1
Françoise Simonet	structure commerciale			1
Renom		1		1
Total	14	11	20	50

Les enseignants en danse

Les réponses au questionnaire « danse » nous permettent de comptabiliser **37** enseignants de danse qui se répartissent sur **44** postes.

Il faut rappeler que certaines structures n'ont pas renvoyé le formulaire et qu'il est difficile d'avoir des informations précises quant au nombre d'enseignants de la danse exerçant dans le département de la Meuse. Enfin, il faut noter que toutes les écoles identifiées ont un statut privé (associatif ou commercial).

Conditions d'emploi

Le tableau ci-dessous montre que sur les 37 enseignants répertoriés, 11 sont des bénévoles. Il faut noter que cette situation n'existe pas dans le domaine musical.

Tableau présentant les cadres d'emploi des 37 enseignants de danse

Statut	Nbre	%
CDD	14	38 %
CDI	6	16 %
Libéraux	6	16 %
Bénévoles	11	30 %

La durée de travail des enseignants s'échelonne entre 30 minutes et 20 heures par semaine.

Un seul professeur de danse (sous statut libéral) a un emploi à temps complet.

5 enseignants travaillent sur plusieurs structures.

Qualifications et diplômes

Pour rappel : la loi du 10 juillet 1989 précise que « *le diplôme d'Etat est obligatoire pour l'enseignement rémunéré de la danse classique, de la danse contemporaine et de la danse jazz, dans toutes les structures de droit privé quelles qu'en soient leurs formes, sous réserve des cas de dispense et d'équivalence prévus par la loi.* »

Parmi les 37 enseignants de danse ayant répondu au questionnaire, 8 disposent du DE et 2 de la Dispense d'Etat.

Il faut rappeler que l'enseignement des danses traditionnelles (folk, africaines, salsa etc.), du hip hop et des danses de salon ne s'inscrit pas actuellement dans le cadre de la réglementation spécifique aux 3 disciplines chorégraphiques (danses jazz, classique et contemporaine).

Tableau comparatif qualification des enseignants de danse exerçant dans la Meuse et dans les Vosges*

	Nb total d'enseignants	Nb d'enseignants diplômés*	Part d'enseignants diplômés*
Meuse	37	10	27 %
Vosges	81	14	17 %

****D.E et dispenses sont pris en compte***

Les données chiffrées concernant les Vosges sont issues de l'état des lieux des enseignements artistiques réalisé par l'AVDAMC en 2003-2004.

Les enseignants en théâtre

Conditions d'emploi

La pédagogie se pratique principalement sous forme d'ateliers et/ou de stages. Le terme « enseignant » est générique et désigne ici principalement des intervenants, souvent artistes amateurs ou professionnels, intermittents du spectacle ou non.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 33 enseignants répertoriés, 7 sont des bénévoles.

Tableau présentant les cadres d'emploi des enseignants d'art dramatique

Nombre d'enseignants	33	100 %
En CDD	22	67 %
En CDI	2	6 %
Bénévoles	7	21 %
Non renseigné	2	6 %

Il faut noter que les 22 personnes sous CDD ont un statut d'intermittents du spectacle.

Les 2 salariés sous CDI ont plusieurs fonctions autres que l'enseignement, telles que chargé de relations publiques, responsable administratif, etc.

Les durées de travail s'échelonnent entre 2 heures et 7 heures hebdomadaires selon les intervenants ; ceux-ci, majoritairement des artistes professionnels intermittents du spectacle, pratiquent l'enseignement comme une activité annexe à leur activité principale.

Qualifications et diplômes

Le décret ministériel du 3 janvier 2005 institue la création d'un Diplôme d'Etat d'enseignement du théâtre. Ce diplôme n'est cependant pas obligatoire pour pouvoir enseigner cette discipline hors des établissements publics d'enseignement de l'art dramatique.

Dans le département de la Meuse, aucun enseignant/intervenant n'en est titulaire.

Budgets

Tarifs

Budgets et poids de l'intervention financière publique

Discipline	Budget	Intervention financière publique	%
Musique	3 066 025 €	2 089 600 €	68 %
Danse	68 826 €	10 119 €	15 %
Théâtre	185 136 €	114 862 €	62 %
Total	3 319 987 €	2 214 581 €	66 %

En raison d'un taux de retour partiel des questionnaires et de réponses parfois incomplètes, ce tableau ne présente pas un état précis mais une tendance.

Il est important de noter que certains établissements ont des projets très développés de partenariat avec les scolaires, projets qui font l'objet de dispositifs particuliers de financement (PLEA, conventions école/état/département,...).

Les budgets qui suivent sont globalisés et reflètent donc l'ensemble des missions des établissements (sensibilisation, formation, diffusion, création).

Dans le domaine musical

Budgets des 15 principales écoles de musique

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous sont arrondis au millier d'Euros

BP 2006	Droits scolarité	Financement d'équilibre	Subv. commune	Subv. intercom	Subv. CG	Subv. Etat et autres	Autres
2 889 000	756 000	1 590 000	11 000	96 000	260 000	47 000	129 000

Ecoles de musique communales et intercommunales sont des services territoriaux (communes ou communautés de communes). A ce titre, elles ne perçoivent pas de subventions de la part de leur collectivité, mais leur budget fait état d'un **financement d'équilibre**. Ces structures peuvent bénéficier de subventions de l'Etat, de la Région ou du Département.

Les écoles associatives relèvent du droit privé et peuvent donc recevoir tous types de subventions (collectivités locales, de l'Etat, de la Région ou du Département ou même de l'Europe).

Les subventions de l'Etat versées sont consacrées par convention au Plan Local d'Education Artistique (PLEA), ou correspondent à des aides à l'emploi.

Il faut noter que **la masse salariale du personnel enseignant représente entre 74 % et 96 % du budget global** des écoles de musique. Il est clair que les structures qui présentent une masse salariale très proche de leur budget global sont dans l'impossibilité de développer des projets parallèles à l'enseignement musical (diffusion, création, résidences, etc.).

Les enquêtes nationales conduites sur ce sujet montrent que la masse salariale des établissements d'enseignement musical atteint en moyenne 90% du budget global.

Tableau des droits de scolarité

Tarif annuel de base en € pour un élève, un instrument

	droits de scolarité	tarif enfant résident	tarif adulte résident	tarif enfant extérieur	tarif adulte extérieur	réduction quotient familial
CRC Bar le Duc	120 000	393	545	584	584	oui
CRC Commercy	151 300	698	698	1 396	1 396	oui
CMM Saint-Mihiel	40 841	225	595	723	723	non
EMM Fains-Véel		410	410	590	590	oui
EMM Ligny-en-B	25 000	306	306	432	432	oui
EIM Verdunois	95 000	486	486	798	798	oui
EIM Void-Vacon	33 539	499	599	599	719	oui
EIM Copary	28 368	450	630	648	720	oui
EIM Val d'Ornois	27 630	385	414	462	497	non
EIM Val de Meuse	26 136	370	446	446	522	non
CEMDO Etain	68 898	441	545	441	545	non
EM Pays Argonne	53 857	590	660	660	760	oui
EM de Dun et Stenay	40 788	477	735	735	735	
AMLA Pierrefitte	25 280	291	291	291	291	non
EM MJC Belleville	18 224	461	461	755	755	non

La quasi-totalité des 15 écoles pratiquent un tarif différent suivant l'origine géographique des élèves (Résidents / extérieur), ainsi qu'un tarif différent enfants / adultes.

La moitié des écoles pratiquent une **réduction tarifaire selon le quotient familial**. On constate **une disparité des tarifs** sur l'ensemble des 15 écoles, avec une variation de 225 € à 1 396 € :

- **Enfant** résident : de 225 € à 698 €
- Enfant extérieur : de 291 € à 1 396 €
- **Adulte** résident : de 291 € à 698 €
- **Adulte** extérieur : de 291 € à 1 396 €

Dans le domaine de la Danse

Budgets et subventions en €

Budget 2006	Subventions Communes	Subventions Codecom	Subventions Département
179 826	4 134	1 323	4 662

Dans le domaine du théâtre

Tableau des budgets et subventions par structure en €

Budget 2006	Subventions Communes	Subventions Codecom	Subventions Département
185 136	22 420	35 000	57 442

Rayonnement culturel

Concerts

Spectacles

Manifestations

Si les établissements d'enseignement artistique ont pour mission principale la formation des apprentis, leur activité consiste aussi à mettre en situation lors de manifestations diverses (concerts, spectacles,...) leurs élèves. D'autres missions leur sont également attribuées dans l'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture portant sur les conditions de classement des établissements d'enseignement artistique.

La notion de rayonnement culturel a donc son importance : il est intéressant de constater que certains établissements sont, sur leur territoire, le seul équipement culturel professionnel auquel le public peut avoir accès.

Dans ce cadre, le fait de leur permettre d'avoir des moyens de diffusion artistique, même modestes, pour accueillir des artistes est très important.

Les efforts d'investissement consentis par les collectivités, notamment en terme de locaux adaptés à la pratique et à la diffusion artistique, permettent aussi aux pratiques amateurs de tout un territoire d'y avoir accès (orchestre d'harmonie, chorales, ensembles de musiques actuelles...).

Si on note de ce point de vue un souci des équipements pour la pratique musicale, on peut déplorer la quasi inexistence de lieux appropriés à une pratique professionnelle de la danse (salle avec parquet aux normes, conditions d'hygiène...).

Il est difficile d'avoir une évaluation précise des manifestations organisées par les établissements questionnés dans cet état des lieux, cependant nous pouvons présenter quelques chiffres globalisés.

Tout d'abord une estimation des **utilisateurs des lieux**.

Voici une proposition de définition du terme « utilisateur » : ensemble des publics qui fréquentent la structure à des fins d'apprentissage, de répétition (autoformation) ou de production de leur pratique artistique. Y sont inclus :

- les élèves en formation ;
- les ensembles amateurs du territoire qui y ont accès pour répéter ou se former (orchestres d'harmonie, chorales, groupes musicaux, compagnies de danse ou de théâtre...) ;
- les publics institutionnels (écoles, lycées...) dans le cadre des projets de partenariats construits avec la structure d'accueil ;

Ainsi, on peut estimer que des structures telles le Cim (CRC de Bar-le-Duc) ou l'EIM du Verdunois accueillent jusqu'à 2 500 utilisateurs chacune dans leurs locaux.

On est donc bien loin du simple nombre des élèves en formation : 344 pour le Cim ou 267 pour le Conservatoire de Musique et Danse du Verdunois du Verdunois).

Manifestations organisées

D'après le recensement, les écoles de musique organisent au total près de 350 manifestations par an.

Pour la danse et le théâtre ce sont près de 150 manifestations qui y sont organisées.

Ces actions publiques sont principalement issues de la mise en situation des apprentis (musiciens, danseurs, acteurs...) mais donnent parfois lieu à des rencontres avec des artistes professionnels.

On note aussi une part intéressante d'œuvres en création avec ces amateurs.

Des associations partenaires

Certaines structures à statut territorial ont permis l'émergence d'associations partenaires qui ont pour objet de développer les initiatives culturelles de ces écoles. C'est ainsi que des associations telles l'ACDIM (Bar-le-Duc), l'APEAC (Saint-Mihiel), Graine de Sons (Gondrecourt) et plus récemment l'ADOH (Ligny) organisent un nombre conséquent de manifestations avec des artistes invités (concerts, spectacles, créations,...).

Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique

SYNTHESE

Cet « état des lieux » est la première pierre du « Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques » (SDDEA) en Meuse. La construction du SDDEA devra s'appuyer sur cette situation repérée des structures et des modes d'apprentissages dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

Le SDDEA doit permettre, dans un contexte budgétaire contraint, d'afficher clairement les orientations départementales sur lesquelles il sera possible de s'appuyer pour confirmer, faire évoluer les règlements de subvention existants ou redéployer les crédits en fonction d'objectifs ciblés préalablement identifiés.

Il est important de rappeler ici que la Loi du 13 août 2004 ne rend pas les départements responsables de l'enseignement artistique, mais leur confie l'élaboration et l'adoption d'un « schéma de développement » qui doit bien entendu s'appuyer sur la politique conduite par les collectivités locales dans ce domaine.

Il faut déjà noter qu'il existe une véritable économie de cette sphère, puisque 250 personnes y sont salariées, touchant 5 500 élèves pour un budget global de 3,3 millions d'Euros.

Une analyse des points forts et des points faibles par domaine artistique peut nous permettre de dégager certaines directions de travail.

Dans le domaine de la musique :

- les écoles sont, pour la plupart, issues de l'évolution de structures de pratique amateur comme les harmonies municipales, ou ont été créées dans les années 90, période d'un véritable changement de paradigme des politiques culturelles. C'est en effet dans cette décennie que les concepts d'accès à la culture pour tous, d'aménagement du territoire dans le champ artistique, de nécessité de services dans le domaine culturel, sont apparus et ont été mis en œuvre,
- les écoles de musique répertoriées sont toutes relativement récentes, avec des équipes pédagogiques relativement jeunes. Certaines proposent des projets d'établissement réellement innovants, en s'appuyant sur des projets pédagogiques alliant les notions de transmission et de plaisir,
- certaines de ces écoles de musiques ont développé un véritable projet en partenariat avec l'éducation nationale, dans les domaines de la sensibilisation artistique. Les conventions existantes type PLEA attestent de la volonté des partenaires de développer l'accès à la musique pour le plus grand nombre et le souci d'une recherche de nouveaux publics. Il faut noter que de nombreuses structures d'enseignements spécialisés interviennent en milieu scolaire et, à titre d'exemple, rappeler que 9 dumistes (Diplômés d'Etat) employés à temps plein par 5 établissements (Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, CC du Val d'Ornois, CC de Void-Vacon, et CC de Dieue-sur-Meuse), travaillent dans de nombreuses écoles maternelles et primaires de ces territoires,
- deux écoles ont un statut d'établissement d'enseignement artistique et bénéficient de l'agrément du Ministère de la Culture ;
- certains projets d'établissements font référence sur le plan régional,
- les directeurs et responsables des écoles de musique ont créé un véritable réseau, surtout dans le sud meusien, qui présente de nombreux avantages en termes de réflexion commune, de mise en commun de moyens, de synergie de projets ou de mutualisation dans certains cas comme pour les ensembles de cordes, de cuivres.
- la qualification de la majorité des enseignants qui travaillent dans les deux CRC, de bonnes conditions d'emplois, à temps plein, favorisant ainsi l'installation pérenne dans le département de ces personnels.

Avant d'aborder les points faibles observés dans cet état des lieux, il semble important de préciser que, sur les quatre départements lorrains, seul celui de la Meuse ne compte pas sur son territoire un établissement d'enseignement musical classé type Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional.

Cette situation doit entrer en ligne de compte dans la réflexion concernant les préconisations du SDDEA.

Il faut noter l'existence d'un réseau qui fonctionne efficacement entre les différentes écoles de musique avec une tête de pont qui est le CRC de Bar-le-Duc.

Concernant les points de vigilance et les points faibles, il faut noter :

- une difficulté à recruter des enseignants titulaires de CA, DE ou DUMI dans les écoles de musique municipales, intercommunales et encore plus associatives. Des postes à temps partiel, une précarité de l'emploi et une attractivité très relative du département font que peu d'enseignants diplômés cherchent à s'installer dans la Meuse,
- une répartition inégale, sur le plan géographique, des structures d'enseignement musical qui sont, à l'exception de l'école de musique des Cantons de Dun et Stenay, situées dans le centre ou le sud du département. Il sera nécessaire de mener un véritable travail d'aménagement du territoire dans ce domaine,
- on compte trop de postes de 4 ou 5 heures de cours par semaine alors qu'une mise en commun sous forme de convention entre employeurs permettrait facilement de créer des postes à temps plein avec des garanties d'emploi – cette mutualisation des moyens humains a été proposée par le réseau des directeurs des écoles de musique depuis plusieurs années mais se heurte à des problèmes administratifs de mise en œuvre,
- une importante différence des droits de scolarité selon les écoles et surtout, une inégalité tarifaire touchant les usagers ne résidant pas dans la commune ou sur le territoire intercommunal dont dépend l'établissement d'enseignement artistique,
- la trop grande « spécialisation » des enseignants qui ne correspond pas toujours aux cadres d'emplois disponibles. Il serait nécessaire de favoriser une certaine polyvalence en termes de compétences et donc de proposer des formations de formateurs allant dans cette direction. Cette situation est loin d'être une spécificité du département de la Meuse, on la retrouve sur l'ensemble du territoire national.

Dans le domaine de la danse :

L'état des lieux nous montre que l'enseignement de la danse est assuré exclusivement par le secteur privé associatif et commercial. Là encore, cette situation n'est pas exceptionnelle puisque les études nationales montrent que de nombreux départements sont dans la même configuration.

Les deux structures commerciales qui ont bien voulu répondre à la partie du questionnaire portant sur les moyens financiers (nous les en remercions) présentent des budgets bien plus élevés que les associations et ce, sans aucune subvention. Il semble que ces écoles de danse accueillent un large public qui s'intéresse à la danse modern'jazz ou classique, mais aussi à la danse dite de « salon » et au fitness.

Il est important de prendre en compte ces éléments dans la conception du schéma départemental en essayant de réfléchir sur des passerelles pouvant exister entre ces structures et les établissements publics d'enseignement artistique.

Dans le domaine du théâtre :

L'enseignement du théâtre est très différent de ceux de la musique et de la danse. En effet, dans le domaine du théâtre, la transmission artistique se déroule plus souvent sous forme de stages ponctuels ou d'ateliers, que de cours hebdomadaires. On ne peut pas à proprement parler d'enseignement mais plutôt de « pratique » ou « de mise en situation » de l'apprenti comédien. Certes, la dimension pédagogique est bien présente mais le contexte est extrêmement différent que celui de l'enseignement musical et chorégraphique.

De plus, il est important de noter que toutes les structures qui proposent des « ateliers théâtre » conduisent d'autres actions, de diffusion et de création notamment, et que la formation n'est pas leur activité principale.

Là encore, cette situation se retrouve dans de nombreux départements français et il est essentiel de tenir compte de cet état de fait dans la construction du schéma.

Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique

ANNEXES